



PREMIER MINISTRE



Paris, le 29 juin 2011

Colloque

« Le vieillissement des sociétés : un défi pour les politiques publiques » CAS – KAS

Mercredi 29 juin 2011

Clôture du Colloque
par Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

Conclure une telle journée est toujours un exercice difficile, tant les exposés et les débats ont été denses. Je souhaite donc commencer par remercier l'ensemble des intervenants qui ont très largement contribué à la réussite de cette journée.

Je voudrais reprendre ici quelques-uns des principaux enseignements apportés par la comparaison des situations en Allemagne et en France.

On a bien perçu que l'Allemagne et la France sont confrontés à un vieillissement de leur population qui leur pose des **défis très similaires, même si la nature du vieillissement diffère**

un peu (vieillissement du fait de l'augmentation de l'espérance de vie dans les deux cas, avec, en plus, pour l'Allemagne, un vieillissement « par le bas », du fait de la faiblesse de son taux de natalité).

Ce qui est tout à fait intéressant est de constater également que, même si les enjeux sont comparables, les réponses en termes de financement, mais aussi sur le plan organisationnel sont sensiblement distinctes d'un pays à l'autre. Les résultats obtenus sont également éventuellement divergents.

Je souhaite revenir brièvement sur quelques messages forts de cette journée de réflexion sur le vieillissement des sociétés et leurs conséquences en termes de politiques publiques, de part et d'autre du Rhin.

Le vieillissement pose de façon cruciale la question du « vivre ensemble » et des relations entre les générations. En Allemagne comme en France, le vieillissement représentera, on l'a vu tout au long de cette journée, **de véritables défis pour les sociétés en termes de cohésion sociale**, sous deux principaux angles :

- d'une part, le vieillissement des populations questionne les dispositifs institutionnels qui jouent un rôle majeur en termes de cohésion sociale ; je pense en particulier aux systèmes de protection sociale qui, en Allemagne comme en France, reposent sur des équilibres démographiques entre générations.

On peut dès lors considérer que le vieillissement des populations, à droit constant, met en danger la soutenabilité de ces systèmes, notamment d'un point de vue financier ; nous avons évoqué en particulier aujourd'hui les systèmes de retraite et aussi les systèmes de prise en charge de la dépendance.

- d'autre part, le vieillissement des populations, qui est loin d'être un processus uniforme en Allemagne comme en France, va s'accompagner sans aucun doute **d'inégalités fortes** : des inégalités sociales fortes au niveau des espérances de vie, des inégalités entre hommes et femmes

Pour autant, même si, on l'aura compris, le vieillissement représente un véritable défi pour la cohésion de nos sociétés et pour les relations entre générations, il me semble qu'un des messages de la journée est plutôt positif : il est en effet possible d'agir et, si les évolutions démographiques sont inéluctables à moyen terme, **il est possible d'en infléchir les effets**. Ainsi, même si ces effets sont plutôt bien identifiés par les experts, on a pu le constater aujourd'hui, ces effets restent **incertains** et dépendront fortement des réponses collectives que nous apporterons à ce défi du vieillissement.

C'est une bonne nouvelle ! ... une bonne nouvelle pour les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs qui interviennent avec eux, et c'est une nouvelle très exigeante puisqu'elle incite à

l'action. ... et c'est une bonne nouvelle enfin parce que répondre aux défis du vieillissement, c'est aussi saisir l'opportunité de réinventer un pacte social, un pacte de confiance entre les générations.

Dès lors, la question qui se pose est celle du « comment » : **comment les pouvoirs publics peuvent-ils intervenir ?** Il n'y a évidemment pas de réponse unique et simple à cette question, mais **plusieurs pistes** ont été évoquées à partir des différentes thématiques abordées aujourd'hui. J'en retiendrai plus particulièrement trois :

1) Agir pour infléchir les conséquences du vieillissement suppose de **développer des politiques transversales** qui concernent de nombreux domaines : nous l'avons bien vu dans les trois sessions thématiques, à travers l'exemple des politiques de l'emploi et de la formation, et à travers l'exemple des politiques de la prise en charge de la dépendance où l'on voit évidemment très bien qu'il s'agit d'intervenir à la fois en termes de prise en charge concrète (c'est-à-dire apporter des soins (par le système de santé) et des aides (par le système médico-social)), mais aussi en amont en termes de prévention de la dépendance. On aurait pu multiplier les exemples et montrer, comme nous l'avons fait dans le rapport « Vivre ensemble plus longtemps » l'année dernière, que les champs d'intervention sont multiples : emploi, dépendance, nous l'avons dit, mais aussi santé, sécurité, logement et habitat, etc.

Cette nécessaire transversalité dans l'intervention des pouvoirs publics rend sans aucun doute encore plus cruciale l'enjeu de leur **coordination**, le problème de la prise en charge de la dépendance illustre à merveille cette nécessité d'agir de façon coordonnée entre les multiples acteurs afin de gagner en efficience et, au final, en bien-être pour les individus.

2) Agir pour infléchir les conséquences du vieillissement suppose également de **développer des politiques qui soient orientées non pas seulement sur la fin du cycle de vie, mais bien sur l'ensemble du cycle de vie.**

L'exemple sans doute le plus éclairant est celui du problème de la soutenabilité du système des retraites qui suppose, en amont, d'intervenir afin de favoriser le maintien des seniors en emploi. Et, on l'a bien vu lors de la seconde session de ce colloque, favoriser le maintien des seniors en emploi suppose d'agir à la fois sur la formation des jeunes à l'entrée du marché du travail, sur le dispositif de formation continue pour l'ensemble des travailleurs ; cela suppose d'agir aussi en direction de l'amélioration des conditions de travail et d'une meilleure prévention du point de vue de la santé au travail, etc. Ce n'est que la combinaison d'une multiplicité d'actions qui visent l'ensemble des individus qui pourra permettre de « travailler plus longtemps » dans un contexte où le vieillissement biologique des individus est plus tardif.

3) Pour répondre au défi du vieillissement, il s'agit également de placer **l'enjeu des relations intergénérationnelles** au cœur des politiques publiques.

Finalement, avec l'augmentation de l'espérance de vie, il s'agit concrètement, pour le dire vite, de prendre en compte une génération supplémentaire. Le modèle à trois générations sur lequel repose implicitement nos systèmes de protection sociale est désormais caduc et l'intégration d'une génération supplémentaire ne peut, et ne pourra, faire l'économie de profondes modifications.

En témoignent par exemple, les réformes des systèmes de retraite, de part et d'autre du Rhin. Les discussions allemandes autour de la réforme des retraites ont été observées avec attention en France. Ce sujet complexe implique en effet des réformes en termes de législation (comme la question de l'âge de départ à la retraite), mais aussi des aménagements qui concernent le fonctionnement du marché du travail, la santé au travail, etc. de manière à favoriser le maintien en emploi des seniors. Là encore, même si la France n'est désormais plus le pays le moins bien placé en termes d'emploi des seniors au sein de l'Union, elle a des choses à apprendre de son voisin allemand.

En témoignent également, sur le sujet de la perte d'autonomie des personnes âgées, les réformes en cours ou prévues dans les différents pays européens, en Allemagne et en France en particulier afin d'assurer la soutenabilité financière des systèmes existants.

On mesure à quel point les répercussions en termes de cohésion sociale sont et seront importantes. Là encore, l'exemple de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes donne une bonne illustration du problème : en Allemagne comme en France se posera la question des moyens humains consacrés à cette prise en charge, à la fois sous l'angle de la main-d'œuvre professionnelle mobilisable (et on sait que, très probablement, les deux pays comme d'autres seront confrontés à une probable pénurie de professionnels), et sous l'angle des aidants familiaux (qui, quant à eux, seront moins nombreux qu'aujourd'hui). Les pouvoirs publics ont là encore un rôle à jouer afin de favoriser une prise en charge de qualité de nos aînés dépendants, de manière à encourager l'exercice de solidarités familiales et à les suppléer lorsqu'il est nécessaire.

Voilà sans doute la manière dont les pouvoirs publics peuvent intervenir : à la fois en développant des politiques transversales, qui inscrivent leur action sur l'ensemble du cycle de vie, et qui prennent au sérieux l'enjeu que sont les relations intergénérationnelles.

Pour conclure, je souhaiterais souligner qu'au sein de la question générale que constitue le défi du vieillissement, la prise en charge des personnes âgées qui souffrent de pertes d'autonomie occupe une place tout à fait singulière. Il convient d'emblée de souligner que ce problème de perte d'autonomie ne concerne bien évidemment pas exclusivement les personnes âgées, mais il est par ailleurs vrai que la prévalence de la perte d'autonomie augmente fortement avec l'âge.

On voit très bien que l'Allemagne et la France illustrent deux manières différentes de traiter ce problème public. En Allemagne, les personnes dépendantes sont prises en charge par un

système d'assurance (essentiellement publique), **quel que soit leur âge**. En France, on a au contraire une prise en charge spécifique pour les personnes qui connaissent des pertes d'autonomie et qui sont âgées de plus de 60 ans, avec une prestation dédiée (l'APA allocation pour l'autonomie). La barrière d'âge introduit donc une prise en charge distincte pour les personnes dépendantes (+ 60 ans) et pour les personnes handicapées. Cette **césure entre dépendance et handicap** ne se retrouve pas Outre-Rhin.

Malgré des approches *a priori* très distinctes (en termes de définition du public visé et en termes de système de prise en charge), on constate là encore des **convergences remarquables en termes d'enjeux** :

- En France, ce début d'année 2011 a été marqué par le lancement d'un grand débat national sur la dépendance, chantier prioritaire du Président de la République Nicolas Sarkozy, et ce thème est à l'agenda social pour les prochains mois. En Allemagne, 2011 a été déclarée année de la dépendance (Jahr der Pflege) par le précédent ministre fédéral de la Santé Philipp Rösler.
- Le thème du financement du système est au cœur des débats avec, dans les deux pays, des questions quant à la contribution à attendre des usagers, à la répartition de la charge entre générations, etc. On touche là clairement une question d'équité intragénérationnelle (entre ceux qui sont dépendants et ceux qui ne le seront pas) et d'équité inter-générationnelle (générations actuelles, générations futures)
- La question du soutien à accorder aux aidants familiaux est également centrale : en Allemagne, un aménagement du congé pour les aidants (*familienpflegezeit*) a été entériné en mars dernier afin de l'assouplir et de permettre aux aidants familiaux de recourir à ce congé tout en maintenant une rémunération satisfaisante sur la durée du congé ; un prêt à taux zéro est prévu pour permettre aux employeurs de réaliser l'avance sur salaire qui est requise pendant ce congé. En France, la question du soutien aux aidants a fait l'objet de nombreuses discussions au sein des groupes de travail dans le cadre du débat sur la dépendance et a été traitée de façon approfondie par le Haut Conseil à la Famille qui a rendu son avis.

Enfin, et je voudrais de nouveau le redire, en France comme en Allemagne, on trouve à la fois une même haute exigence de protection sociale des populations et, en même temps, un même défi qui est celui d'assurer la soutenabilité de ces systèmes dans un contexte de vieillissement de leurs populations.

Ce que je peux d'ores et déjà dire, c'est que le succès de cette journée nous encourage clairement à poursuivre notre partenariat et nos échanges avec la Fondation Konrad Adenauer. C'est d'ailleurs déjà prévu, puisque, comme je vous l'ai déjà mentionné ce matin, le prochain colloque franco-allemand devrait se tenir à Berlin à l'automne, organisé par la KAS. À cet égard, je tiens à remercier sincèrement et chaleureusement Robert Wagner et l'ensemble de ses

collaborateurs du bureau parisien de la Fondation Konrad Adenauer pour la réussite de cette journée.

Je remercie également l'ensemble des intervenants de cette journée, allemands et français, qui ont bien accepté de venir nous rejoindre pour échanger aujourd'hui et qui ont de ce fait contribué grandement au succès de cette journée.

- **Contact Presse**

Centre d'analyse stratégique

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr